

Juillet 2015

Le mot du Maire

Les rouleaux compresseurs

Le temps passe très vite : déjà 6 mois se sont écoulés depuis la parution du bulletin municipal précédent. Et le temps passé se rattrape difficilement. C'est un rouleau compresseur qui nous oppresse, nous impose d'être toujours en attente dynamique, en réactivité. Faute de quoi, il nous laisse sur le quai de la gare et les trains passent...

Mais le temps n'est pas le seul rouleau compresseur : la boulimie de nos législateurs, la prolifération des projets pèsent aussi sur nos épaules. Une loi n'est pas encore appliquée, souvent par manque de temps, de réactivité ou par des difficultés d'assimilation qu'une autre est déjà d'actualité.

La loi sur l'accessibilité aux handicapés n'est pas récente (2005) mais de nombreuses communes, dont la nôtre, ont laissé passer la date butoir de son application (2015). Il nous faut donc être très réactifs maintenant.

Le champ des réformes proposées, trop souvent pensées à mon goût pour le monde urbain, est tel que les élus de nos communes (surtout pour ceux qui ont un emploi) ont beaucoup de difficultés à suivre et à mettre en application celles-ci. D'autant plus que parfois ces réformes s'emmêlent les unes aux autres : la création de communes nouvelles et la mise en

place des intercommunalités en sont des exemples.

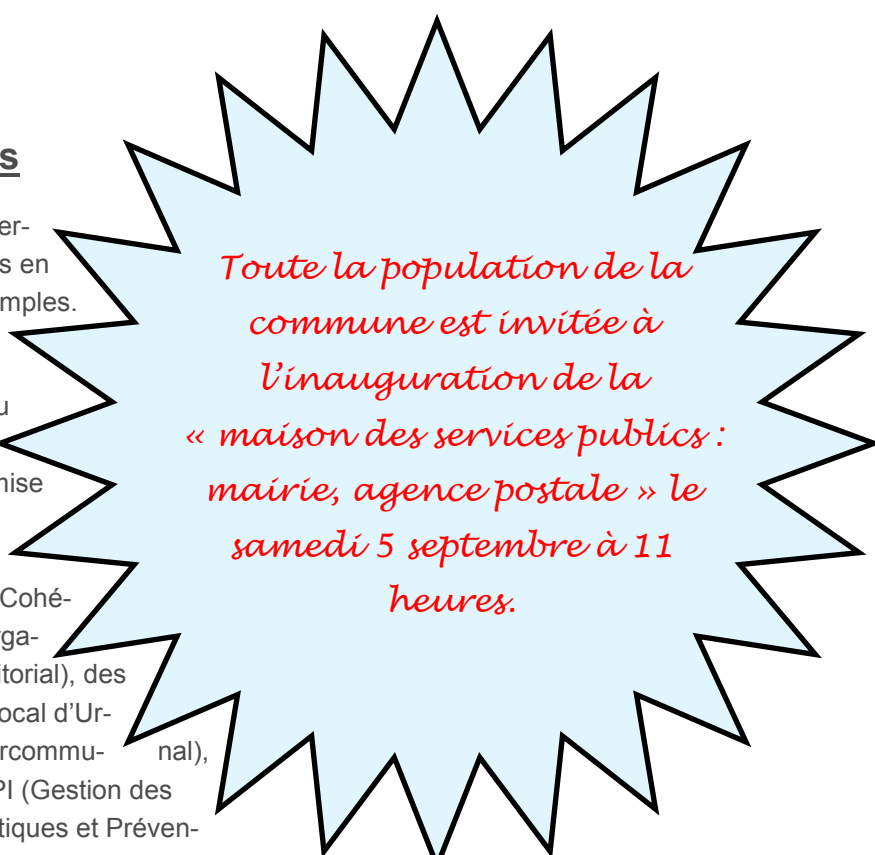
Il nous faut également du temps pour penser à la mise en place des SCOT (Schéma de Cohérence de l'Organisation Territoriale), des PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la loi GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des risques d'inondation, suite aux inondations à La Faute sur Mer, où le maire a été condamné).

Et que dire de la loi NOTR (Nouvelle organisation du Territoire) qui remet en question le schéma intercommunal et les compétences des communes ! Nous venons à peine de définir l'intérêt communautaire de notre nouvelle communauté de communes qu'un nouveau découpage départemental de l'intercommunalité va certainement avoir lieu.

Mais il faut aussi savoir prendre le train en marche. C'est ce que nous avons fait avec le projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte. » pour la rénovation du foyer rural.

Restons vigilants !!!!

Pierre Peyrazat, Maire



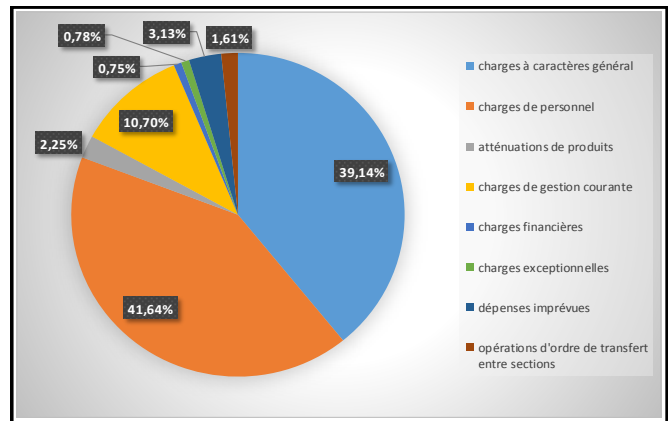
Toute la population de la commune est invitée à l'inauguration de la « maison des services publics : mairie, agence postale » le samedi 5 septembre à 11 heures.

SOMMAIRE :

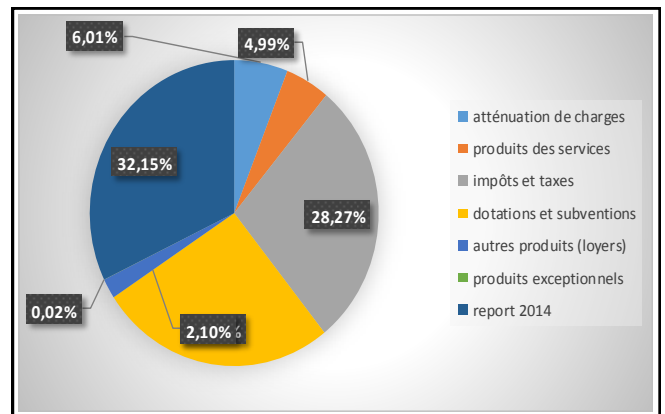
Page 1 : Le mot du maire
Pages 2 à 4 : budget principal et budget annexe du photovoltaïque
Page 5: Budget annexe assainissement collectif et le point sur les travaux de la lagune
Page 6 :Dossier accessibilité et rénovation du foyer
Page 7: l'aménagement extérieur de la mairie et programme de voirie
Pages 8 : la Communauté de communes et le projet citoyen
Page 9: l'ALSH à Augignac et notre carré pour la biodiversité
page 10: Association : le comité des fêtes et le point sur les écoles
Page 11 : Culture locale : Félicie Brouillet
Page 12 : législation sur le feu, site internet, Plan canicule , Etat civil , la Mission Locale.

BUDGET PRINCIPAL 2015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
libellé	montant
charges à caractères général	260 620,00 €
charges de personnel	277 250,00 €
atténuations de produits	15 000,00 €
charges de gestion courante	71 223,00 €
charges financières	5 000,00 €
charges exceptionnelles	5 200,00 €
dépenses imprévues	20 866,54 €
opérations d'ordre de transfert entre sec-	10 708,00 €
total	665 867,54 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
libellé	montant
atténuation de charges	40 000,00 €
produits des services	33 230,00 €
impôts et taxes	188 216,00 €
dotations et subventions	176 213,00 €
autres produits (loyers)	14 000,00 €
produits exceptionnels	100,00 €
report 2014	214 108,54 €
total	665 867,54 €



Les dépenses de fonctionnement

- **Les charges à caractère général** correspondent aux dépenses suivantes : eau, électricité, combustible, carburants, petit équipement, fournitures administratives, fournitures scolaires, entretien et réparation, assurances, documentation, alimentation cantine, téléphone, frais postaux, déplacements, fêtes et cérémonies, travaux de voirie (point à temps), reversement du fonds d'amorçage des TAP (Temps d'activités Périscolaires) à la Communauté de Communes et autres frais divers (programme piscine école) ...
- **Les charges du personnel** correspondent aux salaires et charges du personnel mission temporaire et du personnel communal (mairie, école, garderie, cantine). NB : nos deux agents techniques (Eric Pelvoisin et Christophe Tandin) sont rémunérés par la Communauté de Communes et mis à disposition par convention à la commune d'Augnac.
- **Atténuation de produit** : Il s'agit de la participation de transfert de charges à la CCHP (attribution de compensation)

- **Autres charges de gestion courante** : indemnités des élus, créances non valeurs, service incendie, participation frais transports école, subventions voyages scolaires, projet citoyen ...
- **Les charges financières** correspondent aux intérêts des emprunts en cours

Il y a actuellement 3 emprunts qui concernent les logements sociaux. Ils ont été souscrits pour un montant de :

. 62 504,10€ contracté en 2003 sur une durée de 19 ans(2022)

. 90 361,00€ contracté en 2005 sur une durée de 24 ans(2029) .

. 128 024,00€ contracté en 2006 sur une durée de 24 ans (2030)

Cette année nous avons contracté un emprunt pour l'achat du tracteur : 67 740,00 € sans intérêt sur 4 ans.

- **les charges exceptionnelles** correspondent aux annulations éventuelles de titres . Une provision a été également prévue pour les funérailles d'indigents.

- **Les dépenses imprévues** permettent d'assurer une réserve.
- **Les dotations aux amortissements** correspondent aux opérations d'ordre entre sections.

Les recettes de fonctionnement :

- **Les atténuations de charges** correspondent au remboursement salaire et charges personnel en arrêt de travail
- **Produits des services, du domaine et ventes diverses** : redevance d'utilisation domaine public, recette cantine et garderie, mise à disposition du personnel ...
- **Impôts et taxes** : impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières,) et recette de publicité foncière sur les transactions immobilières....
- **Dotations, subventions de participations** : il s'agit de la D.G.F (Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat diminuée de la contribution à la dette publique), et des autres dotations : taxe d'aménagement, DSR (dotation de solidarité rurale) du fonds de péréquation, de la dotation aux élus locaux, de la participation des autres communes aux frais de fonctionnement école et des compensations des exonérations foncières et de taxe d'habitation
- **Autres produits de gestion courante** il s'agit des loyers des logements
- **Produits exceptionnels** : vente d'une petite parcelle de terrain
- **report 2014** : bilan positif reporté de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement

- **Immobilisations incorporelles** : achat de logiciel de dématérialisation
- **Les subventions d'équipement** correspondent aux fonds de concours sur la voirie intercommunautaire et à la participation de la commune d'Augi-

gnac pour la construction du centre de secours de Nontron

- **Les immobilisations corporelles** portent le matériel roulant (dont le nouveau tracteur), tous les achats de matériel de bureau, matériel et outillage techniques, les travaux aux logements, ...
- **Les opérations d'équipement** portent sur les travaux d'aménagement des extérieurs de la Mairie, les restes à réaliser de l'année précédente, les achats de mobilier, la création d'une piste d'éducation à la sécurité routière pour l'école, les travaux de voirie, les frais d'étude pour la rénovation du foyer ...
- **Emprunts** : remboursement du capital des emprunts.
NB : l'annuité concernant l'emprunt pour le tracteur se monte à 16 935 €. Cet emprunt s'achève en 2018. L'annuité concernant les 3 emprunts sur les logements s'élève à 12 304,47 €.
- **Dépenses imprévues** : il s'agit d'une réserve.

Les recettes d'investissement

- **Les subventions accordées par le Département et l'Etat :**

- Contrat d'Objectif et subvention exceptionnelle pour les travaux de construction de la nouvelle mairie (86 180 €)

- Contrat d'objectif sur les travaux voirie (24 280 € pour 2012 et 13 430 € pour 2013) réalisés en 2014 et 2015

- Contrat d'objectif 2014 pour les travaux d'aménagement extérieur de la Mairie pour un montant de 9 070 €

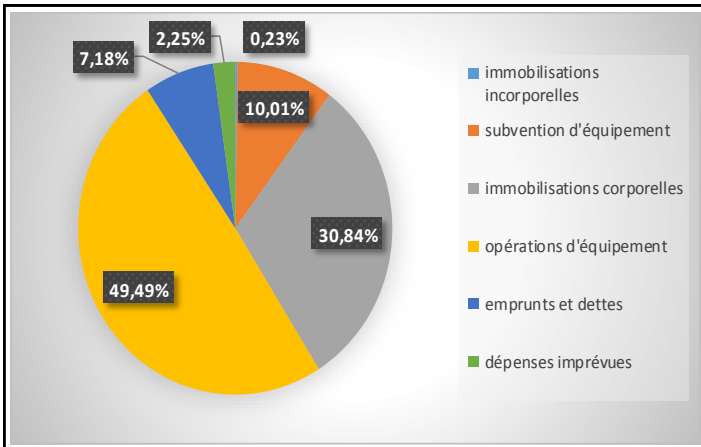
- une subvention demandée au titre des amendes de police pour la piste d'éducation à la sécurité routière pour 5 000 €.

Remarque : Il a été déposé 2 autres demandes de subvention qui viennent de nous être accordées, la première auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FEC (Fonds d'Equipe-ment des Communes) pour l'achat du tracteur pour un montant de 7 000 €, la seconde auprès des services de l'Etat (DETR 2015) pour la création de la piste à l'Education routière pour

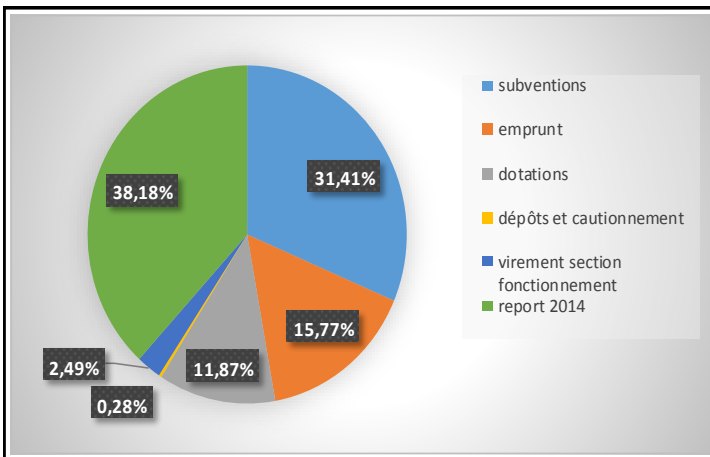
l'école pour un montant de 5 052, 12 €, soit 40% du projet.

- **Emprunt** : il s'agit du prêt contracté auprès du Crédit Agricole remboursable en 4 ans sans intérêt.
- **Dotations** : Il s'agit du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

- **Dépôt et cautionnement** : Il s'agit des cautions pour les logements
- **Virement section de fonctionnement** : correspond aux opérations d'ordre entre sections.
- **Report 2014** : il s'agit du bilan positif de l'année précédente.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
immobilisations incorporelles	1 000,00 €
subvention d'équipement	43 000,00 €
immobilisations corporelles	132 517,20 €
opérations d'équipement	212 622,31 €
emprunts et dettes	30 840,00 €
dépenses imprévues	9 682,34 €
total	429 661,85 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT	
subventions	134 960,00 €
emprunt	67 740,00 €
dotations	51 000,00 €
dépôts et cautionnement	1 200,00 €
virement section fonctionnement	10 708,00 €
report 2014	164 053,85 €
Total	429 661,85 €

Budget annexe : photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	311,34 €				311,34 €	
Opérations de l'exercice	10 473,66 €	10 785,00 €	6 685,00 €	6 685,00 €	17 158,66 €	17 470,00 €
TOTAUX	10 785,00 €	10 785,00 €	6 685,00 €	6 685,00 €	17 470,00 €	17 470,00 €

À l'anniversaire de la mise en service du photovoltaïque, nous avons produit 42 790 KW ce qui va nous assurer une recette supérieure aux 4 100 € que nous avons estimés (inclus dans les 10 785,00 € ci-dessus). Nous avons donc facturé à EDF un montant de 6 843 €, ce qui va dégager un excédent sur ce budget.

Budget annexe : assainissement collectif

En 2014, le résultat sur la section de Fonctionnement s'élève à **+ 9 496,19 €** et à **+ 7 710,52 €** en section d'investissement .

LIBELLE	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés		32 494,75 €		132 962,46 €		165 457,21 €
Opérations de l'exercice	57 989,85 €	25 495,10 €	140 942,46 €	7 980 €	198 932,31 €	33 475 €
<u>TOTAUX</u>	<u>57 989,85 €</u>	<u>57 989,85 €</u>	<u>140 942,46 €</u>	<u>140 942,46 €</u>	<u>198 932,31 €</u>	<u>198 932,31 €</u>

Comme vous pouvez le constater, les économies (dotations aux amortissements) réalisées lors des années précédentes permettent de financer en partie les travaux de réhabilitation de notre lagune trentenaire.

En 2014, nous avons compté 185 abonnés et 30 branchements inactifs. Dans le bulletin précédent, nous vous annonçons la signature d'une convention d'assistance à maître d'ouvrage entre les services du Conseil Départemental (SATESE) et la commune d'Augnac. Cette assistance comporte 4 phases dont les 2 premières (1 : mesures hydrauliques, quantification et différenciation des flux collectés et reconnaissance du réseau et de son état ; 2 : études de faisabilité) sont maintenant terminées. L'étude réalisée par le SATESE dans la phase 1 fait ressortir que le choix qui avait été fait est adapté à nos besoins et que le réseau est en bon état, mais qu'il y a une détérioration visible des géomembranes des bassins, essentiellement sur le troisième bassin, avec une formation de gaz sous la géomembrane visible sous la forme de bulles. Il ressort Il y a donc lieu de procéder à un réaménagement de la station d'épuration.

Le conseil municipal, dans sa séance du 17 juin 2015 après avoir pris connaissances des solutions proposées par le SATESE dans sa phase 2, s'est orienté vers une filière de traitement comportant la construction de filtres plantés de roseaux et d'une zone de rejet végétalisée, conformément aux dis-

positions du Contrat de bassin versant de la Doue et aux nouvelles directives de la loi sur l'eau.

On entre donc dans la phase 3 qui consiste à lancer l'appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre qui nous proposera un APS (Avant Projet Sommaire) début 2016. Le Comité de pilotage réuni en mairie (ONEMA, SATESE, Conseil Départemental, SIDE...) le lundi 22 juin a souhaité ne pas faire les travaux (phase 4) en période estivale mais plutôt en mars 2016 ou 2017 pour que ces derniers aient une moindre incidence sur le bassin versant de la Doue afin de protéger les usages d'eau potable (MOULIN PINARD) et de baignade. Grâce au contrat de bassin, les subventions seront à hauteur de 55%.

L'investissement, autofinancé à hauteur de 100 000 €, sera de l'ordre 240 000 € HT pour lequel 110 000 € de subventions sont attendues. Il faut noter ici la bonne gestion des mandatures précédentes qui ont anticipé financièrement cette opération. Compte tenu du bon fonctionnement du budget assainissement et selon la volonté du Conseil Municipal, cette opération sera sans impact sur les redevances des consommateurs concernés.

ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES : UNE OBLIGATION

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ne date pas d'aujourd'hui puisqu'elle a été promulguée le 11 février 2005. Elle garantit en toute circonstance une réelle égalité d'accès aux soins, à l'école, à la formation, à l'emploi, aux bâtiments... et reconnaît ainsi la pleine citoyenneté des personnes handicapées. Elle imposait la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) qu'ils soient publics ou privés et des installations ouvertes au public (IOP) au 1er janvier 2015.

Il existe 4 types de handicap :

Handicap moteur : cannes, béquilles, fauteuil roulant...

Handicap visuel : cécité, vision floue, absence de vision périphérique ou centrale...

Handicap auditif : surdité, audition dégradée, acouphène, hyperacousie...

Handicap sociétal : personnes illettrées ou étrangères, handicap cognitif, psychique ou mental...

Le décret du 5 novembre 2014 et l'arrêté du 8 décembre 2014 ont reprécisé les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des IOP notamment sur la largeur, la pente et le dévers des cheminements (rampes), les places de stationnement adaptées, les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, l'aménagement des sanitaires pour personnes handicapées...

En ce qui nous concerne, une étude portant sur la mise en accessibilité de nos bâtiments communaux (école, foyer, mairie, stade, église) avait été réalisée en 2010. Seule, la nouvelle mairie correspond aux nouvelles normes sur l'accessibilité.

Pour le reste, nous devons obligatoirement définir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) qui prévoit une analyse des actions, en prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que le financement correspondant. Ces travaux sont éli-

gibles à la DETR (subvention d'Etat). Dans sa séance du 17 juin, cet agenda, dont la demande d'approbation doit être déposée en Préfecture avant le 27 septembre 2015, a été adopté. Si la réponse est positive, les travaux se dérouleront sur 2 périodes de 3 ans selon le calendrier suivant :

2016 : mise aux normes de l'intérieur du Foyer Rural (en même temps que l'amélioration énergétique, voir article ci-dessous)

2017 : mise aux normes de l'extérieur du foyer rural

2018—2019 : mise aux normes de l'accessibilité de l'école (création d'une rampe, WC pour handicapés...)

2020 : mise aux normes des vestiaires au stade...

RENOVATION DU FOYER RURAL

Dans la mesure où nous sommes dans l'obligation d'entreprendre des travaux pour l'accessibilité des handicapés au Foyer Rural, il a semblé opportun au Conseil Municipal dans sa séance du 17 juin d'y associer une remise aux normes générale et d'effectuer des travaux d'amélioration énergétique. Ces derniers entrent dans le champ de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » porté par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin. Ce dernier a obtenu 500 000 euros de subventions à répartir sur les Communautés de Communes à hauteur de 50 000 € chacune. La totalité de la subvention allouée à la Communauté de Communes du Haut Périgord nous est attribuée pour la rénovation énergétique du Foyer pour des travaux d'isolation murs et plafond, le remplacement des menuiseries extérieures, de la chaudière fioul par une chaudière à granulés couplée à une pompe à chaleur air/air...

M le Maire se rendra à Paris ce 8 juillet au ministère de l'environnement signer la convention d'engagement territoire à énergie positive, Ces travaux se dérouleront courant 2016, ce qui posera quelques problèmes aux associations utilisatrices, mais c'est pour la bonne cause !



Début avril les abords de la mairie ont été agrémentés par des plantations d'arbres d'arbustes et de vivaces et de semis d'un gazon.

La présence d'eau (étang proche) nous a orienté vers 2 arbres aux ports pleureurs (1 saule et 1 sophora japonica) plus 3 cerisiers à fleurs, 1 pommier à fleurs, 1 prunus amonogova et un érable du Japon.

25 arbustes accompagnent les abords de la mairie et de la terrasse (forsythia, weigélia, prunus, deutzia, spirée, cognassier du Japon, fusain, photinia...)

Devant la mairie, 135 vivaces ont été choisis pour le fleurissement (une douzaine d'espèces). Tous les végétaux ont été paillés et une bâche biodégradable a été ins-

tallée sous le broyat (arbustes et vivaces) pour éviter le désherbage le temps pour les plantes d'occuper l'espace.

Pour l'accès au jardin, nous avons implanté des dalles engazonnées supportant le passage de véhicules lourds sans occasionner d'ornières (notamment l'accès au compteur EDF).

Cette tranche de travaux a été réalisée durant 3 jours avec Christophe Tandin et Éric Pellevoisin (agents techniques intercommunaux) et 3 conseillers.

La restauration du mur mitoyen a été exécutée par l'entreprise Vincent Lapeyre.

Les 1200 m² de pelouse ont été confiées à l'entreprise Jacques Dumoulin. Le sol de qualité irrégulière n'a pas été facile à reprendre du fait du brassage de terre pendant les travaux de la mairie et il a fallu ressemer après les violentes pluies du jeudi 11 juin.

L'hiver prochain quelques petites plantations notamment de part et d'autres de l'accès à la mairie sont prévues ainsi que l'achat de 2 bancs dans le jardin afin de finaliser l'aménagement paysager.

Pour cette opération, nous avons bénéficié d'une subvention de 9070 € du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat d'Objectifs 2015.

Etienne Barreau

PROGRAMME DE VOIRIE 2015

En juin, l'entreprise Bonnefond a terminé le programme 2014 par la dernière couche en ECF sur la VC 209 (Chemin Blanc). Pour ce qui est du programme 2015, un appel d'offre concernant le VC 12 (de la Beaufarie à la route de St Estèphe, le VC 406 (Chemin de Nauvialle) et l'accès au stade a été lancé et c'est encore l'entreprise Bonnefond qui l'a emporté pour un montant de 34 296,00 € HT (41 155,20 € TTC) devant Eurovia, Colas et l'entreprise Bellot. Ces travaux bénéficient d'une subvention de 13 430 € au titre du Contrat d'Objectifs 2013. Le diagnostic des zones d'intervention en point à temps portera en autres sur la suite de la rue de l'église vers le cimetière, des travaux dans Puy-bégout....

Un certain nombre de bouches d'égout dans la traversée du bourg sur la départementale 675 sont déstabilisées et deviennent très bruyantes. Nous étudions ce problème afin de trouver la solution la plus adaptée et la plus durable.

Il a été proposé à la Communauté de Communes du Haut Périgord des travaux d'investissement sur les VIC 2 (du carrefour de la route des Chadeaux au carrefour de la rue du Château d'eau) et la fin du VIC 203 de Lapeyre à la ZAE et du point à temps sur les autres VIC. Il faut savoir que la commune participe à hauteur de 40 % aux travaux gérés par La CCHP sur notre commune dans le cadre des fonds de concours.

Laurent Pialhoux

La Communauté de communes du Haut Périgord a adopté ses nouveaux statuts

La fusion des Communautés de Communes des Villages du Haut Périgord et du Périgord Vert Granitique au 1er janvier 2014 a entraîné la création de la Communauté de Communes du HAUT PERIGORD et des modifications au niveau des statuts et notamment la compétence scolaire.

En effet, la Communauté de communes des Villages du Haut Périgord exerçait la totalité de la compétence scolaire (gestion des affaires scolaires, de l'école et du périscolaire), alors que la Communauté de Communes du Périgord Vert Granitique n'avait pas cette compétence. Lors du conseil communautaire du 22 mai, la gestion des temps périscolaires (garderie du matin et du soir et les TAP) a été défini d'intérêt communautaire et sera pris en charge par la communau-

té de communes du HAUT PERIGORD. Un système de cogestion de la compétence scolaire sera donc mis en place au 1er septembre 2015.

Concrètement, chaque commune gèrera :

- la pause méridienne : surveillance de 12 h à 13 h30
- La cantine : surveillance, préparation et service de cantine
- L'école : gestion du temps scolaire, personnel ATSEM, bâtiment, matériel

La communauté de commune gèrera

- les TAP : gestion et organisation des Temps Périscolaire
- Les autres temps périscolaires : garderie du matin de

7 h 30 à 8 h 50 et du soir de 16 h 30 à 18 h, celle 30 dans les points d'accueil (Augignac, Piégut-Pluviers, Bussière-Badil, Varaignes) et le mercredi de 12 h à 13 h à Augignac

La CAF qui participe grandement au financement de ces temps périscolaire nous impose d'appliquer un tarif pour la garderie. Après concertation, un tarif de 0,50 € par jour a été arrêté. *Cela signifie une baisse des tarifs conséquente pour la garderie d'Augignac qui passera donc à compter du 1er septembre de 2,26 € par jour à 0,50 €.*

Les mercredis après-midi l'ALSH Les Loustics sera ouvert dès la sortie des classes et jusqu'à 18 h 30 au tarif de 5 euros (selon quotient familial) repas compris.

Le Projet Citoyen.

Cette action se déroule à l'échelle de la Communauté de Communes du HAUT PERIGORD. Elle concerne les jeunes de 14 ans à 17 ans qui ont exprimé le souhait de réaliser des chantiers ou actions citoyennes dans le cadre de leurs activités au Centre de loisirs.

Le PROJET CITOYEN consiste à trouver des chantiers ou des activités sur le territoire des 11 communes. En contrepartie la commune concernée rémunère sur une base forfaitaire collective l'action réalisée (15,24€ par jeune et par journée de 3 heures maximum) et assure la restaura-

tion du midi. Le financement ainsi apporté permettra aux jeunes de réaliser un projet. Un animateur de la structure assure l'encadrement et le soutien de cette action.

Augignac a accueilli le premier groupe pendant une semaine lors des dernières vacances de printemps.

Trois chantiers ont été ainsi réalisés :

Réalisation de marches dans une forte pente sur le chemin de GRAYAULLES. (photo page ci-contre).

Nettoyage du lavoir de LAUBANIE et de ses abords.

Nettoyage du lavoir du cimetière.

Les jeunes ont été très satisfaits de cette expérience, de l'accueil que leur a réservé Eric PELLEVOISIN qui a suivi l'évolution des chantiers et de la restauration à Lapeyre chez André CHAMOUAUD.

D'autres chantiers sont prévus sur d'autres communes pour les vacances à venir et les jeunes qui seraient intéressés peuvent contacter l'animateur Baptiste REJOU qui coordonne cette activité.

L'opération : un carré pour la biodiversité

La prairie de la Cornadelle entre From Terroir et le lotissement est devenue un carré pour la biodiversité. Le but est la diversification des plantes (moins de graminée, plus de dicotylédones) et des insectes. Il faut noter que depuis 20 ans nous avons perdu 50 % de la population des papillons les plus fréquents à cause des pollutions diverses et les choix de mode d'agriculture.

Sources : www.noeconservation.org

Il y a une différence entre les fauches tardives et le carré pour la biodiversité : dans le 1^{er} cas, on fauche en début d'été et on laisse l'herbe broyée sur place provoquant un enrichissement du sol qui favorise les graminées et dans le second cas (le carré) on exporte la fauche, le sol s'appauvrit donnant moins de graminées ce qui favorise une plus grande diversité des végétaux et des insectes.

Tout autour de la prairie et au centre, des espaces de circulation sont régulièrement tondus.

Vous pouvez découvrir le site « uncarrepourlabiodiversite.fr ». Le CPIE de Varaignes est à l'initiative de ce concept qui remporte un franc succès un peu partout en France aussi bien chez les particuliers que dans les collectivités.



Etienne Barteau

LES LOUSTICS A AUGIGNAC !

Augignac va accueillir les enfants du CENTRE DE LOISIRS de la Communauté de Communes du Haut Périgord la première semaine du mois d'AOUT.

Le Centre de loisirs LES LOUSTICS sera ainsi délocalisé en raison de travaux effectués sur le site de BUSSEROLLES. Il sera implanté à l'école et au foyer rural. L'accueil et la garderie du matin et de la fin de journée se dérouleront comme à l'accoutumée sous la responsabilité des animateurs au foyer rural.

L'équipe d'animation a profité de cette implantation à Augignac pour organiser un programme d'activités en lien avec le site de ROCHEZYDE.

Sont également prévues des activités de baignade au grand étang de Saint-Estèphe et d'accro-branche au Lac des Nouailles à Nontron.



Les élèves de l'école de Saint-Estèphe ont apprécié le travail de leurs aînés

LE COMITE DES FETES



Le comité des fêtes a toujours été la clef de voutes de bon nombres de festivités augignacoises.

L'année 2015 connaît le renouvellement d'une grande partie de son bu-

reau :

Président d'honneur : Pierre PEYRAZAT

Président : Georges MATHIS

Vice-présidents : Maurice MASSONAT et Emmanuel FAVARD

Secrétaire : Vincent MARENDA

Secrétaire Adjoint : Sylvie FREDOU

Trésorier : Jean DALOMIS

Trésorier Adjoint : Laurent PIALHOUX

La nouvelle équipe s'est recentrée autour de trois manifestations :

Repas Jambon / Frites et soirée animée 4 juillet 2015

Les 22, 23 et 24 août 2015 : avec ses 3 jours de fête foraine : sa course cycliste du samedi après-midi, son vide grenier du dimanche matin, son feu d'artifice du dimanche soir, son concours de boules et ses animations pour les enfants du lundi ...

Le marché de Noël 22 novembre 2015

Comme toujours l'organisation et la mise en œuvre de tout cela ne va sans l'investissement de nombreux bénévoles, **tous sont les bienvenus dans la convivialité et la bonne humeur pour maintenir AUGIGNAC EN FETE et donner ainsi une image dynamique de notre commune.**

N'hésitez pas à nous rejoindre en contactant les membres du bureau au 05.53.56.59.58 ou au 05.53.60.45.33 (M Mathis) ou auprès des services de la mairie (05 53 56 80 12)

Le Comité des Fêtes

RPI AUGIGNAC –SAINT-ESTEPHE : des effectifs stables à la prochaine rentrée.

Sous réserve de futures inscriptions, nous nous attendons à accueillir 46 enfants à Augignac et 52 à Saint-Estèphe. La prévision d'une centaine d'enfants démontre une bonne stabilité des effectifs. Néanmoins au regard de la baisse des naissances en 2013 et 2014 et sans vouloir être alarmiste, une inquiétude subsiste pour les rentrées à venir.

Du côté des enseignants, un changement de direction est annoncé à Saint-Estèphe avec le départ de Mademoiselle LUCIEN que nous remercions ici pour son engagement auprès de nos enfants pendant ces trois dernières années.

Les grandes sections et CP d'Augignac et les CE1/CE2 de Saint-Estèphe ont bénéficié cette année de 10 séances de piscine. Cette opération très positive sera renouvelée sur le second trimestre de la prochaine année scolaire. Un voyage scolaire est également programmé pour l'année prochaine, l'objectif étant que chaque enfant bénéficie d'un voyage éducatif d'une semaine pendant son parcours scolaire au RPI.

Côté travaux, notons l'aménagement de la place du champ de foire prévu pendant les vacances d'automne avec la réalisation d'un parcours d'éducation routière.

Enfin il faut souligner l'importance de l'activité de l'amicale laïque du RPI qui a permis, aux côtés des deux municipalités, de financer un grand nombre d'activités et de déplacements dans le cadre des projets scolaires. Grâce aux manifestations organisées tout au long de l'année et qui sont vitales pour nos villages, elle a pu ainsi soutenir les projets à hauteur de 4000 €.

Que l'Amicale Laïque, ses responsables et les parents bénévoles ainsi que les participants en soient ici remerciés. Des remerciements qui s'adressent également aux personnels communaux pour leur professionnalisme et leur disponibilité auprès des enfants, des parents et des enseignants.

Bernard BAZINET

Culture locale: rappelez-vous

Félicie BROUILLET



En remontant la rue principale d'Augignac, face à l'école, regardez sur votre droite la plaque en marbre fixée sur le mur de la maison. C'est ici qu'est née et a vécu Félicie Brouillet, notre célèbre écrivaine et conteuse. Cette plaque souvenir, offerte par l'Association Culture et Loisirs

d'Augignac, a été posée le samedi 18 août 2001, en présence de sa famille, au cours d'une journée festive.

Dès son enfance, Félicie Brouillet aimait écouter et recueillir les propos des gens du village qui venaient chez son grand-père forgeron. Savoureuse conteuse, elle a su nous les faire partager à travers ses histoires, pièces de théâtre et contes. Elle mettait en place une caricature très fine, exclue de méchanceté, des travers de la vie rurale et souvent des « étrangers » parisiens qui commençaient à venir passer leurs vacances dans notre région.

Je me souviens : c'était en 1957. Félicie Brouillet, auteur et metteur en scène, nous présentait une de ses premières pièces de théâtre en patois* « l'annedo qui avio tan de badau » (l'année où il y avait tant de badauds) interprétée par 14 jeunes comédiens d'Augignac. La salle était comble. Le public riait aux éclats en écoutant les disputes de la Myon et de son mari Pierrichou. Quelques années plus tard, une autre pièce « Paubreis omeis » (pauvres hommes) fut interpré-

tée par 4 jeunes comédiens irrésistibles. Pierrichou, qui a été très malade, raconte à un ami comment il a été soigné énergiquement par sa femme, la Myon.

Quels bons moments et souvenirs pour nous tous !

Pierre Rousseau, le fils de Félicie a confié à l'Association Culture et Loisirs les cahiers, photographies et enregistrements sur CD de sa mère. Si vous désirez les consulter, je les tiens à votre disposition.

Mado Grasset

*selon l'écriture phonétique de Félicie



Photo : Les acteurs de la pièce patoise en 2 actes « Darrei lou plai » (derrière la haie)
De gauche à droite : Michel Julien, Monique Julien, René Rebeix, Josette Cholet, Jean-Claude Rougier

PREVENTION DES INCENDIES DE FORET

RESPECTEZ LE NOUVEL ARRETE
PREFECTORAL DU 14 mars 2013

Dans les zones sensibles

L'usage du feu est totalement interdit pendant les périodes à risque élevé du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre.

L'usage du feu est règlementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin (sauf en cas de prolongement de l'interdiction) puis du 16 octobre au 14 février, renseignements et déclarations en mairie.

La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 précise qu'il est interdit de brûler dans son jardin les déchets ménagers dits « déchets verts », c'est-à-dire

- L'herbe issue de la tonte,
- Les feuilles mortes,
- Les épluchures,
- Les résidus de débroussaillage ou les résidus de taille de haie.

Ils peuvent faire l'objet d'un compostage individuel ou être déposés en déchèterie.

ETAT CIVIL (1er semestre 2015)

Naissances :

DESAGE Jules, Benjamin, Raphaël né le 28 février 2015

Mariages :

aucun

Décès sur la commune :

HUGUENOT Albert (Puybégout) le 18 mai 2015

BELLARD Gabriel Louis (Puybégout) le 15 juin 2015

Décès hors commune

Inhumation dans le cimetière communal :

LAVAUD Elise, épouse VOUDON (Nontron) le 14 janvier 2015

JARDIN Denise née LESAGE (Fayence) le 19 février 2015

RIBEYROL Solange, veuve BLANCHON (Nontron) le 27 avril 2015

Vous avez moins de 26 ans, : savez-vous que la Mission Locale du Haut Périgord peut vous accompagner de façon individuelle ou collective dans la construction ou l'accompagnement de votre projet professionnel ou personnel en prenant en compte votre personnalité, votre parcours, votre situation, vos doutes et vos envies !

N'hésitez pas à contacter l'agence de Nontron, place Paul Bert, 24300 NONTRON par téléphone : 05 53 56 82 85 ou 05 53 56 82 87 ou

par mail : missionlocale-nontron@wanadoo.fr

Augnac.fr

Site officiel de la mairie d'Augnac

*La commission communication s'est lancée dans le projet ambitieux de création d'un site internet officiel pour notre commune. **Francis Métifeu et Valérie Mallemanche** ont pris en charge cette opération aidés en collaboration avec des élus de St Martial de Valette qui ont l'expérience en la matière.*

Il est ouvert aux associations communales qui le désirent.

*N'hésitez pas à vous rendre sur **augnac.fr***

PLAN CANICULE

Nous accordons une attention particulière aux personnes les plus fragiles, afin de leur apporter une aide appropriée en cas de risque exceptionnel lié aux conditions climatiques. A cet effet, nous effectuons actuellement leur recensement conformément à la demande



faite aux maires par l'Etat. **Sont prises en compte les inscriptions des personnes vivant à leur domicile âgées de 65 ans et plus ou âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les adultes handicapés.** Si cette situation de vulnérabilité vous concerne ou l'un de vos proches, nous vous invitons à vous inscrire à la Mairie. Les personnes inscrites figureront sur un registre dont la finalité est de permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule.

Le bulletin municipal est édité et imprimé par la commune d'Augnac

Responsable de la publication : M Pierre PEYRAZAT, Maire

Conception : Mmes CHABOT-LALAY, GRASSET, MALLEMANCHE, et Mrs BAZINET, PEYRAZAT, PIALHOUX, ROUMAT, BARTEAU, Conseillers Municipaux

Photos : Pierre PEYRAZAT, Etienne BARTEAU